



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 51

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (B. Simcoe, K. Farmer, G. James et autres)

M^{me} SMITH (Fort Garry) — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial n'augmente pas les taxes pour l'éducation et l'impôt foncier, perçus localement, à la suite du transfert, aux villes de Winnipeg et de Brandon ainsi qu'aux divisions scolaires de Fort Garry, d'Assiniboine South, de Winnipeg n° 1, de Saint-Boniface et de Saint-Vital, de responsabilités que le gouvernement provincial devrait assumer. (J. Stoyka, R. Kitchen, T. Wrigley et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (D. Mercier, L. Campbell, D. Panchyshyn et autres)

M^{me} SMITH (Fort Garry) — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial n'augmente pas les taxes pour l'éducation et l'impôt foncier, perçus localement, à la suite du transfert, aux villes de Winnipeg et de Brandon ainsi qu'aux divisions scolaires de Fort Garry, d'Assiniboine South, de Winnipeg n° 1, de Saint-Boniface et de Saint-Vital, de responsabilités que le gouvernement provincial devrait assumer. (B. Juskow, J. Pennington, J. Pennington et autres)

M. ASHTON, *ministre délégué aux Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet des inondations qui continuent à toucher les régions du sud-est du Manitoba.

M. PENNER (Emerson) fait des observations sur la déclaration.

Mercredi 19 juin 2002

M. le *ministre* CALDWELL dépose le rapport annuel de la Caisse de retraite des enseignants pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2001.

(Document parlementaire n° 164)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* CHOMIAK de déposer le projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. ENNS, M^{me} ASPER, M. FAURSCHOU, M^{me} ALLAN et M. GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CALDWELL voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M. HAWRANIK voulant que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui suit « que », de ce qui suit :

L'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* tant que le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse n'aura pas mené de véritables consultations avec les personnes intéressées au sein du système d'éducation du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

MM. PENNER (Emerson) et GILLESHAMMER interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU

LOEWEN
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PITURA
REIMER
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 20

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 30

Le débat se poursuit sur la motion principale.

M^{me} MITCHELSON exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. LOEWEN présente la proposition suivante :

Proposition n^o 18 : Droits d'utilisation et réductions d'impôt

Attendu :

qu'en baissant le taux d'imposition du revenu des particuliers, pour les tranches de revenus moyens, de 16,2 % en 2001 à 14,9 % en 2003, le gouvernement provincial n'a accordé qu'un dégrèvement symbolique;

que les contribuables manitobains à revenus moyens sont les plus taxés de tous les contribuables habitant à l'ouest du Québec;

que, selon le ministère des Finances, les recettes de la province pour l'exercice 1999-2000 ont totalisé 6 332 100 000 \$, ce qui représente une augmentation de 434 600 000 \$, soit 7,4 %, par rapport aux prévisions budgétaires, et qu'au cours de l'exercice 2000-2001, les recettes se sont élevées à 6 754 800 000 \$, ce qui représente une augmentation de 340 500 000 \$, soit 5,3 %, par rapport aux prévisions budgétaires;

que le gouvernement provincial a augmenté les droits à payer, notamment de 13 % pour le dépôt d'une requête en divorce, de 15 % pour l'obtention d'un permis de conduire, de 20 % pour l'immatriculation des automobiles, des camions et des motocyclettes, de 67 % pour l'inspection des véhicules appartenant à des particuliers et enfin de 167 % pour l'obtention d'un permis de commerçant;

que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux a tenté de justifier ces augmentations en déclarant que le gouvernement du Manitoba n'essayait que de concurrencer les autres provinces;

que le gouvernement provincial a veillé à ce que le Manitoba soit concurrentiel non pas en matière de réduction d'impôt mais en matière d'augmentation des droits à payer;

que le surplus budgétaire prouve que le gouvernement provincial a les ressources financières pour gouverner selon ses moyens et que celui-ci persiste pourtant à augmenter les droits d'utilisation ainsi qu'à accorder des réductions d'impôt insignifiantes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de gouverner en fonction de ses contraintes budgétaires plutôt que d'augmenter les droits d'utilisation et d'éviter de consentir des réductions d'impôt intéressantes.

Il s'élève un débat.

M. LOEWEN, M. le *ministre* SELINGER, M. FAURSCHOU et M^{me} la *ministre* MIHYCHUK interviennent. M. SANTOS exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicke